

Projet de parc éolien de Louin

Communes de Louin et Airvault

Département des Deux-Sèvres (79)



Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE)

Pièce 8 – Capacités techniques et financières



**AEPE
Gingko**

Atelier d'écologie paysagère
& environnementale

7, rue de la Vilaine
Saint-Mathurin-sur-Loire
49 250 LOIRE-AUTHION

02 41 68 06 95
www.aepe-gingko.fr
contacts@aepe-gingko.fr



EOLISE

Mai 2021

SOMMAIRE

I. L'IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	3
II. LES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DU DEMANDEUR	4
II.1. CADRE REGLEMENTAIRE	4
II.2. LES CAPACITES TECHNIQUES	5
II.3. LES CAPACITES FINANCIERES	9

I. L'IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Le projet éolien de Louin a été développé par la société EOLISE, spécialisée dans la conception de parcs éoliens.

Dénomination ou raison sociale **EOLISE**

Forme juridique SAS

Adresse siège social 3 avenue Gustave Eiffel – Immeuble Business Center 4^{ème} Etage
.....86360 Chasseneuil-du-Poitou

Date immatriculation 10/05/2016

RCS Poitiers

N° SIREN 819 810 862

Représentant légal Julien PEZZETTA, Directeur général

Code APE 7112 B

Capital social 300 000 Euros

Le demandeur (et maître d'ouvrage du projet) est une société de projet dénommée PARC EOLIEN DE LOUIN créée spécifiquement pour la construction et l'exploitation de l'installation.

Dénomination ou raison sociale **PARC EOLIEN DE LOUIN**

Forme juridique SAS

Adresse siège social 3 avenue Gustave Eiffel – Immeuble Business Center 4^{ème} Etage
.....86360 Chasseneuil-du-Poitou

Date immatriculation 04/10/2019

RCS Poitiers

N° SIREN 877 743 294

Représentant légal Julien PEZZETTA, Directeur général

Code APE 3511 Z

Capital social 100 000 Euros

Le KBIS de la société de projet figure en Annexe 1 de la présente pièce.

LE PORTEUR DU PROJET (COORDINATION GLOBALE ET CONCEPTION DU PROJET)

SAS PARC EOLIEN DE LOUIN

3 avenue Gustave Eiffel – Immeuble Business Center
4^{ème} Etage

86360 Chasseneuil-du-Poitou

Tél : 05 49 38 88 25

LE REDACTEUR DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

AEPE-Gingko

Romain Legrand

Chargé d'étude en environnement

7, rue de la Vilaine

Saint Mathurin-sur-Loire

49 250 LOIRE AUTHION

Tél : 02 41 68 06 95



II. LES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DU DEMANDEUR

II.1. CADRE REGLEMENTAIRE

Pour mémoire :

- la législation des installations classées prévoit que la délivrance de l'autorisation environnementale « prend en compte les capacités techniques et financières que le pétitionnaire entend mettre en oeuvre, à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L.512-6-1 lors de la cessation d'activité. » (art. L.181-27 du code de l'environnement);
- et lorsque le dossier de l'autorisation environnementale concerne une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation, le dossier doit être complété par « une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'art. L.181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation » (alinéa 3°, art. D.181-15-2 du code de l'environnement).

Dans le présent chapitre, la société Parc éolien de Louin expose les capacités techniques et financières dont elle dispose et celles qu'elle prévoit de mettre en place afin d'assurer la bonne conduite de son installation, dénommée parc éolien de Louin, dans le respect de la réglementation en vigueur, ainsi que leurs modalités d'exécution.

Le syndicat France Energie Eolienne (FEE) a rédigé, en collaboration avec la Direction Générale de Prévention des Risques (DGPR), une note sur les éléments permettant de démontrer les capacités techniques et financières de l'exploitant d'un parc éolien soumis à autorisation d'exploiter au titre des installations classées. La SAS Parc éolien de Louin satisfait à l'ensemble des points qui y sont énumérés.

Les éléments principaux sont ici exposés.

Soulignons que l'industrie éolienne présente un certain nombre de spécificités qui doivent être prises en compte dans l'établissement des capacités techniques et financières. La profession éolienne se caractérise notamment par une relative homogénéité des parcs éoliens quant à leurs caractéristiques techniques et leur économie générale (dimensions, technologies, investissements, financement, gestion, maintenance... très similaires), mais aussi par une hétérogénéité relative des acteurs économiques qui sont à l'origine de leur création (sociétés du domaine de l'énergie, fonds d'investissement, particuliers, régies).

En matière de financement plus particulièrement, l'une de ces spécificités est celle du recours très large à un financement dit de « projet ». Cela signifie qu'il est fait appel à un financement orienté spécifiquement et exclusivement pour les besoins d'investissement d'un projet éolien spécifique,

financement qui est également majoritairement pourvu par un système de crédit bancaire couvrant entre 70 et 90% de la totalité de l'investissement, le reste étant apporté sur fonds propres de la société d'exploitation. Cette spécificité des montages sociétaires éoliens a d'ailleurs été prise en compte tant par le législateur que par le gouvernement. Rappelons en effet que les projets éoliens disposent d'un statut spécial au sein des installations classées, la preuve la plus élémentaire en étant que les dispositions du code de l'environnement fondant le régime se trouvent en dehors du titre dédié aux installations classées, dans un titre qui leur est spécifiquement consacré.

C'est le cas d'abord avec le III de l'art. R.515-101 du code de l'environnement qui prévoit que « lorsque la société exploitante est une filiale au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, et en cas de défaillance de cette dernière, la responsabilité de la maison mère peut être recherchée dans les conditions prévues à l'art. L.512-17 » du code de l'environnement.

C'est encore le cas avec le premier alinéa de l'art. L.515-46 du code de l'environnement qui prévoit que « L'exploitant d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ou, en cas de défaillance, la société mère est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à l'exploitation, quel que soit le motif de la cessation de l'activité. Dès le début de la production, puis au titre des exercices comptables suivants, l'exploitant ou la société propriétaire constitue les garanties financières nécessaires. » Ce choix de conditionner la conduite d'un projet éolien à la constitution de garanties financières se justifie par le fait que les projets éoliens sont systématiquement portés par des sociétés projets qui ne disposent pas de fonds propres importants, tant que les autorisations administratives ne sont pas obtenues.

Pour ces raisons, l'incertitude quant à la capacité des exploitants d'éoliennes soumises à autorisation à les démanteler et à remettre le site en état est bien plus réduite que pour les autres types d'installations classées, notamment du fait de l'obligation de constituer des garanties financières et de la responsabilité automatique de la société mère en cas de défaillance. Ajoutons à ces éléments la récente possibilité ouverte aux sociétés porteuses de projets d'énergies renouvelables d'ouvrir directement leur capital, ou de proposer une participation au financement de leur projet à des personnes physiques (art. L.314-28 du code de l'énergie), capacités de financement qui ne peuvent, par nature, être démontrées au moment de la demande d'autorisation.

Précisons enfin que l'ensemble des 40 parcs éoliens français totalisant 277 éoliennes, mises en service entre 2006 et 2018, et développées par les fondateurs de la société Eolise, aucun cas de faillite n'a été recensé. Chacun de ces parcs éoliens a été porté par une société dédiée au même titre que la SAS Parc éolien de Louin.

II.2. LES CAPACITES TECHNIQUES

II.2.1. SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DU PROJET PARC EOLIEN DE LOUIN

Présentation du cycle de vie d'un projet éolien

Rappelons que l'objectif de la société Parc éolien de Louin est la production d'électricité à partir de sources renouvelables dont l'énergie mécanique du vent, et sa commercialisation. Préalablement à la possibilité pour Parc éolien de Louin de pouvoir commercialiser ses premiers MWh, il est important de préciser qu'il s'écoule en général entre 4 et 7 années entre la naissance d'un projet et sa mise en service.

Aussi, la vie de la société Parc éolien de Louin et du projet éolien de Louin, est rythmée, comme pour tout projet éolien, par les 4 phases suivantes :

- 1- Phase de développement : de 3 à 6 ans
- 2- Phase de construction : de 1 à 2 ans
- 3- Phase d'exploitation : minimum 18 ans et jusqu'à 25 voire 30 ans
- 4- Phase d'arrêt d'exploitation ou de fin de vie : moins de 1 an

Ces phases sont bien distinctes les unes des autres et ne peuvent être confondues.

Chacune de ces phases et les compétences mobilisées sont présentées dans les paragraphes suivants et le schéma ci-contre :

- **La phase de développement** du projet est celle qui permet la genèse du projet. Elle fait appel à de nombreuses compétences techniques et d'ingénierie absolument nécessaires à l'identification d'un site propice à la production d'électricité par l'énergie mécanique du vent. Il s'agit, entre autres, d'étudier le gisement éolien disponible et d'en optimiser l'exploitation, d'identifier un territoire d'accueil libre de contraintes techniques et réglementaires, d'identifier les capacités du réseau électrique local pour accueillir une éventuelle production électrique, d'obtenir l'adhésion au projet des populations locales et des élus, d'obtenir une parfaite maîtrise foncière nécessaire à l'implantation et la constructibilité du projet, et bien entendu les nombreuses autorisations administratives et contrats requis et en particulier l'autorisation préfectorale environnementale unique portant autorisation d'exploiter et de construire le projet.

- **La phase de construction** quant à elle, permet la concrétisation du projet. Elle fait aussi appel à de nombreuses compétences techniques et d'ingénierie qui permettront d'édifier le projet dans le respect des autorisations obtenues et selon les meilleures règles de l'art, afin de préserver au mieux la sécurité des riverains et l'environnement, et garantir une parfaite stabilité des installations construites. Cette phase mobilisera des compétences géotechniques (études de sols en vue du dimensionnement des fondations), en matière de transports exceptionnels, d'ingénierie du bâtiment (études de stabilité, conception et réalisation d'aménagements stabilisés), de gestion de projet (coordination des travaux), de sécurité chantier, d'ingénierie électrique haute et moyenne tension, de géomètre, etc. Cette phase comprend également toutes les négociations contractuelles en vue du montage financier du projet, de la commande des éoliennes notamment, des différents contrats de vente de l'électricité produite et de raccordement

au réseau électrique et des différents contrats qui courront en phase d'exploitation du parc (contrat de maintenance constructeur en particulier).

- Durant la **phase d'exploitation et de production d'électricité**, il faut veiller à maintenir un haut niveau de productible du parc éolien (rendement maximal), tout en assurant le plus haut niveau de sécurité pour les riverains et la préservation de l'environnement. Cette phase fait appel à une gestion comptable rigoureuse, à des compétences techniques spécifiques afin d'assurer le parfait fonctionnement et l'entretien des installations (avec transmission des états de suivi auprès des services de la police des installations classées).

- Enfin, la **phase d'arrêt d'exploitation ou de fin de vie** de l'installation mobilise principalement des compétences techniques de génie civil semblables à celles mobilisées en phase de construction. A la lecture de cette brève description des étapes de vie du parc éolien de Louin, il apparaît évident que ce ne sera pas une seule et même équipe qui suivra et accompagnera le parc depuis sa genèse jusqu'à son démantèlement. Les acteurs sont nombreux et les compétences bien distinctes et transverses.

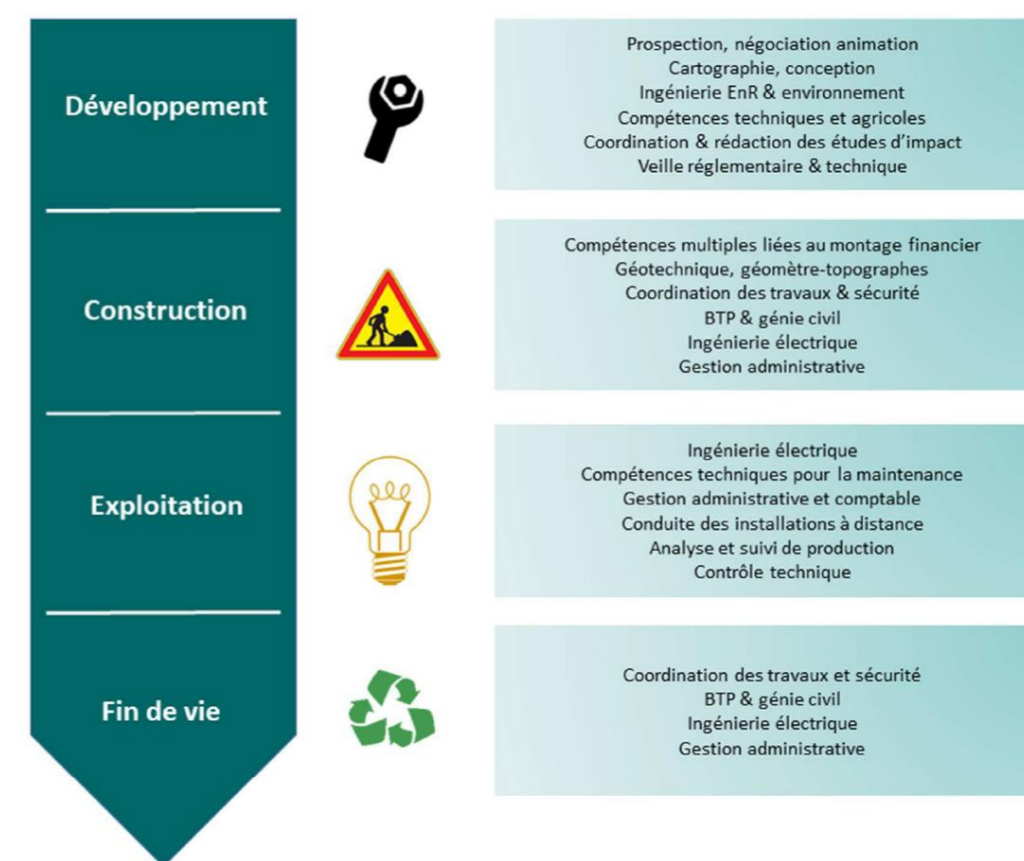


Figure 1 Principales compétences mobilisées lors des différentes phases d'un projet éolien

II.2.2. LES INTERVENANTS EXTERIEURS

Dans le cadre du présent projet éolien de Louin, la phase de développement a été confiée à la société Eolise SAS, spécialisée dans le développement de parcs éoliens terrestres et parcs photovoltaïques en région Nouvelle-Aquitaine et Centre Val-de-Loire. La structure de ce groupe, les sociétés le composant et leur lien sont précisés dans l'organigramme ci-dessous.



Figure 2 Organigramme de la société

Les actionnaires de la société Eolise ont déjà développé avec succès 40 parcs éoliens en région des Hauts-de-France, pour une puissance cumulée de plus de 610 MW. Ces parcs ont été mis en service entre 2006 et 2018.

Par ailleurs, **d'autres acteurs sont amenés à intervenir au cours de la vie d'un parc éolien** car, comme évoqué précédemment les compétences mobilisées lors des différentes phases de vie du parc sont multiples et interdisciplinaires. Les spécialistes mobilisés sont alors liés contractuellement à la société d'exploitation du parc éolien pendant la période requise. Le tableau suivant précise les principales étapes ou tâches impliquant l'intervention de sociétés expertes indépendantes.

Tableau 1 Liste non exhaustive des autres acteurs sollicités dans le cycle de vie d'un parc éolien

Étapes	Type de société sollicitée	Exemples de sociétés
Etude du potentiel éolien	BE* étude de vent	UL Dewi, Windful, 8.2 France
Etude d'accessibilité et acheminement des équipements	Transporteur spécialisé	Augizeau (Altéad), STEX
Etude géotechnique	BE* géotechnique	Alios, Antea, Fondasol
Dimensionnement des fondations	BE* Ingénierie de structure	CTE wind, GP Wind
Fabrication des éoliennes	Turbinier	Vestas, Nordex, Siemens-Gamesa, Enercon
Travaux de voirie & de génie civil	Entreprise BTP	Colas, Groupe L'hotellier
Montage et assemblage des éoliennes	Turbinier Grutier	Vestas, Nordex, Siemens-Gamesa, Enercon MCM levage, Dufour, Sarens
Raccordement & mise sous tension de l'installation	Génie électrique	Omexom, INEO, Aquitaine réseaux
Assistance à maîtrise d'ouvrage	Entreprise AMO	ELYS
Contrôle technique des équipements & CSPPS	Organisme de contrôle	SOCOTEC, DEKRA
Maintenance de l'installation	Turbinier	Vestas, Nordex, Siemens-Gamesa, Enercon
Suivi écologique en période d'exploitation	Ecologue, BE* naturaliste	Encis Environnement, NCA Environnement, AEPE Gingko, Thema Environnement
Suivi acoustique à la mise en service	BE* acoustique	Gantha acoustique, Erea ingenierie
Etude des enjeux paysagers	Cabinet de paysagistes	Coüason paysage, Encis Environnement, Résonance, Epure paysage

La société Eolise tient à donner une forte dimension locale pour ses projets en sélectionnant des prestataires proches des zones à l'étude. De nombreux experts et bureaux d'étude du Poitou-Charentes, du Limousin et du Centre Val de Loire disposent d'expérience et de compétences utiles à l'éolien pour les phases de développement, construction et exploitation. A savoir-faire équivalent, Eolise privilégie la proximité géographique du prestataire avec la zone concernée pour favoriser l'emploi local.

Le projet de Louin s'inscrit dans cette démarche. En phase développement, le choix des bureaux d'étude s'est porté vers des entreprises régionales compétentes et expertes dans les domaines recherchés. Ainsi, l'étude faune flore a été réalisée par NCA environnement de Neuville-de-Poitou, l'étude acoustique par Erea Ingénierie de Azay-le-Rideau (37), l'étude paysage et l'assemblage du dossier par AEPE Gingko de Loire-Authion (49). D'autres experts régionaux pour des études annexes ont été mobilisés comme par exemple le terrassement pour l'installation du mât de mesure ou encore l'étude d'accessibilité.

Nous prévoyons d'appliquer la même méthodologie de sélection pour la phase chantier du projet moyennant une expertise suffisante des bureaux d'études et entreprises.

Les contrats de construction entre le demandeur et, de même qu'entre SAS Parc éolien de Louin et le fabricant d'éoliennes et les autres sous-traitants ne se concluant qu'après l'obtention des autorisations, le demandeur n'est pas en mesure de les fournir au jour du dépôt de la présente demande.

II.2.3. COMPETENCES TECHNIQUES

II.2.3.1. COMPETENCES TECHNIQUES DES ACTIONNAIRES

Parc éolien de Louin dont la société Eolise est le président, s'appuie sur les compétences techniques de ses trois actionnaires.

Tableau 2 Ressources humaines de la société Parc éolien de Louin

Nom & Fonction	Compétences et expérience
Julien PEZZETTA Directeur	40 ans - Ingénieur ISAB (Institut Supérieur d'Agriculture de Beauvais), 2003 Co-fondateur et président de 2006 à 2018 de la société ECOTERA Développement SAS. Responsable Développement de projets éoliens - société Infinivent de 2004 à 2006 Chargé de projet - société Nass & Wind (groupe GDF), en 2003 et 2004 14 années d'expérience dans le développement de parcs éoliens en régions Bretagne, Champagne-Ardenne, Nord Pas-de-Calais et Picardie.
Antoine BREBION Partenaire associé	42 ans - Ingénieur ISA (Institut Supérieur d'Agriculture) de Lille, 2002 DESS en environnement, 2002 Co-fondateur et directeur de 2006 à 2018 de la société ECOTERA Développement SAS. Président d'Eole Saint-Quentin Nord, société d'exploitation de 4 éoliennes au nord de St-Quentin (02), de 2009 à 2010 Président de Web Energie du Vent, société exploitant 6 éoliennes sur Vauvillers (80), de 2006 à 2011 Responsable Développement de projets éoliens - société Infinivent de 2002 à 2006 16 ans d'expérience dans le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens dans le nord de la France.
Baptiste WAMBRE Directeur général délégué	35 ans - Ingénieur spécialisé en énergie renouvelable et Master in Management. Formation Iteem, Ecole Centrale de Lille, 2009 Responsable développement de la société Eolise depuis sa création en 2016. Ingénieur projet éolien de 2013 à 2016 en Hauts-de-France. Bénévole association Virage Energie Nord-Pas-de-Calais de 2007 à 2010

Les 2 actionnaires majoritaires de Parc éolien de Louin collaborent dans le domaine éolien depuis 2002. Ces deux personnes physiques, et les sociétés dont ils sont actionnaires et/ou qu'ils dirigent, ne font à ce jour l'objet d'aucune poursuite pénale ou en action en démolition sur la quarantaine de parcs éoliens déjà construits et en service depuis 2006.

De même, aucun des parcs éoliens exploités et/ou développés par ces personnes n'a, à ce jour, fait l'objet de plainte ou de poursuite pour trouble anormal de voisinage sur le fondement du Code civil, ni n'a fait l'objet d'incident impliquant des tierces personnes ou impactant des installations tierces.

Aucun accident du travail n'a par ailleurs été recensé sur ces installations.

Par ailleurs, la totalité des parcs autorisés développés par les deux actionnaires majoritaires de la société Parc éolien de Louin ont été construits ou sont en phase de construction. Aucun parc autorisé n'a été abandonné et aucun parc construit n'a fait l'objet d'une faillite.

II.2.3.2. COMPETENCES TECHNIQUES MISES A DISPOSITION PAR EOLISE SAS

Modalités de mise à disposition des compétences

Comme expliqué précédemment, la société Parc éolien de Louin a confié à Eolise la réalisation de la phase de développement du parc éolien de Louin (Les différents acteurs impliqués). Eolise SAS a signé un contrat de prestation de services avec la société Parc éolien de Louin A travers ce contrat, Eolise SAS met à disposition de l'exploitant ses compétences et ses moyens humains et techniques. Un extrait de ce contrat est annexé au présent document.

La mission d'Eolise SAS consiste principalement au dépôt, au suivi et à la négociation des demandes en vue de l'obtention de l'ensemble des autorisations requises pour assurer la construction et l'exploitation ultérieures du parc éolien de Louin par Parc éolien de Louin.

Présentation générale d'Eolise SAS

Eolise SAS est un bureau d'études basé à Chasseneuil-du-Poitou, spécialisé dans le développement et le montage de projets éoliens terrestres et photovoltaïques dans les régions Nouvelle-Aquitaine et Centre Val-de-Loire, depuis l'identification des sites favorables à l'implantation d'éoliennes ou centrales photovoltaïques jusqu'à leur mise en service.

La société Eolise a été créée en 2016 par Mr Brebion, Mr Pezzetta et Mr Wambre en tant que dirigeant.

Elle compte, en 2020, 7 salariés réunissant les compétences en ingénierie (réalisation des études, cartographie, énergie...) et en gestion administrative, nécessaires à son activité. Pour plus d'information le site internet de la société www.eolise.fr peut être consulté.

La société Eolise participe activement à l'accomplissement des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables électriques en accompagnant les territoires au niveau communal et intercommunal. Fort de l'expérience de ses fondateurs, la proximité des territoires et la bonne connaissance des enjeux spécifiques permettent d'adapter chaque projet.

Grâce à une présence régulière et aux échanges avec les acteurs locaux les étapes et la communication de chaque projet sont adaptées aux enjeux identifiés. Chaque projet est unique car chaque territoire a ses propres caractéristiques, son histoire et sa population.

Eolise travaille au développement d'un ensemble de projets cumulant plus de 250 MW de puissance nominale, qui seront en instruction entre 2019 et 2021.

Compétences et moyens humains

Les ressources humaines de la société Eolise SAS sont détaillées dans le tableau suivant.

Dans le cadre de la phase de développement du projet de parc éolien de Louin, l'équipe pluridisciplinaire d'Eolise SAS accomplit les missions suivantes :

- la prospection de sites éoliens avec vérification des possibilités de raccordement au réseau électrique, des servitudes et des contraintes techniques et réglementaires (cartographie, consultation des gestionnaires de réseaux, démarches liées à l'installation d'un mât de mesure, etc.)
- le contact et l'accord des élus locaux, des propriétaires et exploitants agricoles (présentation en conseil municipal, comité de pilotage, signature de conventions sous seing privé avec les acteurs fonciers, etc.)
- l'information de la population locale (permanence d'information, comité de pilotage et/ou réunion publique le cas échéant, lettre d'information, affichage ...)
- la concertation avec les services de l'Etat avant et pendant la phase d'instruction.
- La gestion de la sous-traitance des expertises paysagère, acoustique et écologique et du montage du dossier de demande d'autorisation environnementale (étude d'impact environnement et santé, études de dangers).
- le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale et le suivi de son instruction incluant l'enquête publique.
- l'obtention des autorisations pour le raccordement technique souterrain du parc éolien.
- toutes les démarches administratives requises et nécessaires à la préparation du chantier de construction en vue de l'obtention du financement du parc éolien par les banques (réalisation des sondages de sol et des levés topographiques, réalisation des divisions parcellaires, réitération devant notaire des engagements pris avec les différents acteurs fonciers, etc.).

Tableau 3 Ressources humaines de la société Eolise SAS

Nom	Fonction	Formation et expérience
Baptiste WAMBRE	Directeur Général délégué	Ingénieur énergie électrique et développement durable – formation Iteem de l’Ecole Centrale de Lille Master in mangement Skema Business school de Lille 7 années d’expérience dans le développement de parcs éoliens
Lucie SIROT	Cheffe de projet	Master développement durable et aménagement du territoire spécialité développement local et espaces ruraux - Université de Montpellier Licence de Géographie – Université de Poitiers 5 années d’expérience dans le développement de parcs éoliens
Marc-Alexandre GUILBARD	Chef de projet	Licence professionnel procédés de traitement et valorisation des rejets – IUT génie des procédés -Pontivy (56) BTS Métiers de l’eau - Université de Poitiers 3 années d’expérience dans le développement de parcs éoliens et 6 années dans l’environnement
Laure BARRANGER	Cheffe de projet	Master spécialisé en cartographie – Université de Nantes Licence de Géographie et d’aménagement – Université de Poitiers 2 années d’expérience dans le développement de parcs éoliens
Gracia STEPHAN	Cheffe de projet	Master géographie spécialité enjeux environnementaux, gestion territorial et développement local - Université de Poitiers 3 ans d’expérience dans le développement de parcs éoliens
Tahiana RANDRIANA RISOA	Ingénieur étude photovoltaïque	Master Electronique, Electrotechnique et Automatique - Spécialité Energies Nouvelles et Renouvelables - Université de Nantes 7 années d’expérience dans l’énergie photovoltaïque
Stéphanie DELLAPINA	Secrétaire comptable	Diplôme d’assistante comptable 3 années d’expérience de gestion administrative et comptable

II.3. LES CAPACITES FINANCIERES

II.3.1. INFORMATIONS PRATIQUES DE LA SOCIETE PARC EOLIEN DE LOUIN

Nom du parc éolien	Parc éolien de Louin
Dénomination société	Parc éolien de Louin
Forme juridique	Société par Actions Simplifiées
N°Siret	877 743 294 000 10 au RCS de Poitiers (Kbis en annexe)
Capital	Capital de 100 000 €
Activité	Production d'électricité – 3511Z
Adresse du siège social	Business Center 4 ^e étage 3 avenue Gustave Eiffel – Teleport 1 86 360 Chasseneuil-du-Poitou
Contact	Baptiste Wambre

II.3.2. LA SOCIETE PARC EOLIEN DE LOUIN

Une société d'exploitation dédiée au parc éolien de Louin

La société Parc éolien de Louin est une Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 100 000 € enregistrée au RCS de Poitiers.

Notons d'emblée que ce capital de départ, souscrit à la création de la société, ne représente en aucun cas la capacité d'investissement de la société, ni ce dont elle dispose sur son compte en banque. Le capital social de la société Parc éolien de Louin sera ajusté à hauteur du projet d'investissement préalablement à la construction du projet, une fois toutes les autorisations administratives requises obtenues.

La société Parc éolien de Louin est donc la société dédiée exclusivement au financement et à la gestion du parc éolien de Louin, en particulier à sa construction et à son exploitation, mais également à sa fin de vie (démantèlement des installations et remise en état du site).

L'ensemble des autorisations administratives (autorisation environnementale, approbation de projet d'ouvrage électrique...) et des contrats (contrat d'achat des éoliennes, contrat de maintenance des installations, baux pour la location des parcelles, convention de raccordement avec RTE ou ENEDIS...) sera demandé et obtenu au nom de la société Parc éolien de Louin.

Domaine d'activité

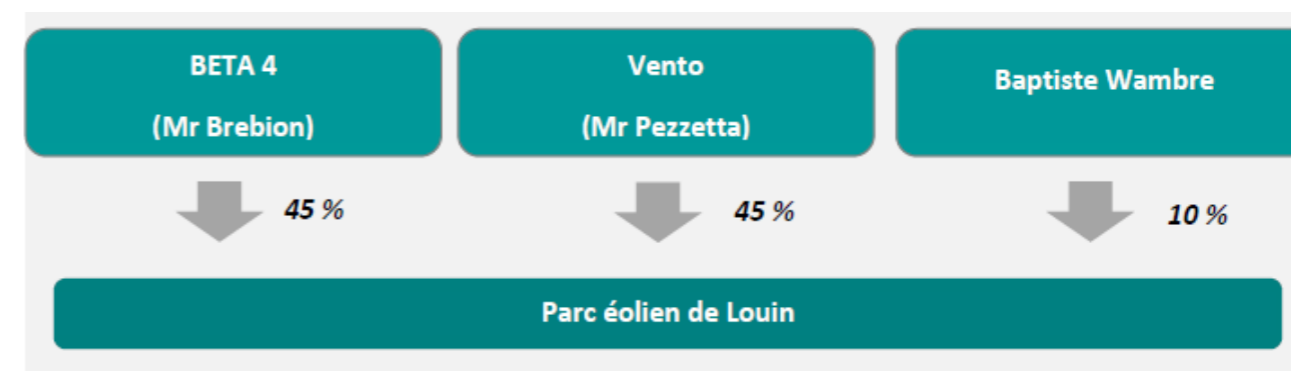
L'objectif et la finalité de Parc éolien de Louin est de développer, financer, construire et exploiter le parc éolien de Louin. La société gèrera également sa fin de vie (démantèlement des installations et remise en état du site).

Actionnariat

L'actionnariat de la société d'exploitation Parc éolien de Louin est composé de sociétés unipersonnelles dirigées par Mr Pezzetta, Mr Brebion, ainsi que de Mr Wambre à titre personnel.

Il s'agit de :

- **BETA 4 (45%) – SPRL**
Rue Scailquin 60, Saint-Josse-Ten-Noode (1210) – Belgique
Gérant : Mr Mathieu Clicq
Actionnaire unique : Mr Brebion Antoine
Capital social : 18 600 €
- **Vento (45%) – SPRL**
Rue Scailquin 60, Saint-Josse-Ten-Noode (1210) – Belgique
Gérant : Mr Mathieu Clicq
Actionnaire unique : Mr Pezzetta Julien
Capital social : 18 600 €
- **Wambre Baptiste (10%)** – né le 28 mai 1985 à Roubaix et résidant à Avanton (86)



Sont présentés ci-après :

- Le Business plan simplifié associé au Parc éolien de Louin,
- L'extrait Kbis de la société Parc éolien de Louin,
- La lettre d'engagement de la société Eolise envers la société Parc éolien de Louin,
- La lettre d'engagement de mise à disposition des fonds bancaires,
- La synthèse des engagements de la convention de prestation de services.

Caractéristiques du parc :**Louin**

Nombre	Puissance installée	Production annuelle moyenne en P90 (1)			Montant immobilisé	
		43 594	1 912	21,8%	25 251 561	1 107 525
éoliennes	MW	MWh	heures équiv.	Taux de charge	€ (euros)	€/MW
4	23	43 594	1 912	21,8%	25 251 561	1 107 525

Paramètres économiques :

Prix marché de l'électricité français €/MWh (moyenne 2018 et 2019)	45,00 €
Taux d'évolution annuel du prix marché de l'électricité	2,00%
Tarif revente électricité Appel d'offre pour 20 ans en €/MWh (2) et (5)	58,0 €
Coefficient L (révision annuelle du tarif selon contrat appel d'offre)	0,21%
Coefficient de révision : inflation & indices Insee travaux publics TP01	1,00%
Durée d'amortissement (en années)	20
Taux d'emprunt (hypothèse haute)	3,50%
Durée du prêt (en année)	20
Part des fonds propres dans le financement	25%
Date de mise en service	01/01/24

Charges d'exploitation, moyenne avec inflation (3) :

Maintenance	267 846 €
Gestion vente électricité sur le marché par agrégateur	58 169 €
Indemnités privés et communales	116 205 €
Assurances	24 910 €
Frais de gestion	51 362 €
Mesures compensatoires & suivi	28 625 €
Impôts et taxes hors IS (4)	246 869 €
Total exploitation moyenne	793 987 €

Investissement :

Turbine (transport et montage)	18 268 923 €
Fondations plateformes et accès	2 048 373 €
Raccordement et réseau électrique	3 296 897 €
Maitrise d'ouvrage et assurances	292 741 €
Etudes de sol, géomètres et notaires	236 642 €
Indemnités forfaitaires	151 619 €
Mesures compensatoires	81 641 €
Développement et investissement	758 095 €
Frais financiers et légaux	116 630 €
Montant immobilisé	25 251 561 €
Fonds propres	25% 6 312 890 €
Montant emprunté	75% 18 938 671 €

Complément de rémunération (5) :

perçus (si prix marché < tarif)	1 912 496 €
remboursés (si prix marché > tarif)	- 1 912 496 €
Total des primes sur les 20 ans du contrat	- €

Garantie démantèlement (6)

Provision totale	648 660 €
Soit montant par éolienne	162 165 €

(1) Le P90 est la production atteinte avec une certitude de 90% chaque année, c'est donc une hypothèse qui minimise le productible moyen estimé.

(2) Complément de rémunération des 6^e et 7^e tranches d'appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie fin 2020, résultat moyen 60€/MWh, garantie sur 20 ans.

(3) Les charges d'exploitation sont indexées selon le coefficient de révision. Ce coefficient est deux fois plus élevé pour la maintenance des éoliennes.

(4) Les impôts et taxes hors IS correspondent notamment à la CFE, la CVAE et l'IFER (7 650€/MW installé pour 2020). Les taxes sont indexées également.

(5) Le contrat du complément de rémunération CRE prévoit le remboursement des primes perçues quand le prix marché est plus élevé que le tarif obtenu ou en cas de résiliation.

(6) Le montant de la garantie financière est provisionné pendant la phase d'exploitation, il est actualisé tous les 5 ans.

(7) Le taux d'impôts sur les sociétés est celui applicable à partir de 2022 soit 25% selon la loi des finances 2018 (article 84).

(8) Le flux de trésorerie disponible n'est pas la somme des dividendes qui peuvent être versés, car la banque demande toujours une partie en sécurité sur un compte bloqué afin d'avoir une marge de sécurité pour affronter des variations du vent et les dépenses imprévues.

Année	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	2 033
Exercices	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Tarif de référence de l'énergie (€/MWh)	58,0	58,2	58,3	58,5	58,7	58,9	59,1	59,2	59,4	59,6
Prix de marché moyen (€/MWh)	49,7	50,7	51,7	52,7	53,8	54,9	56,0	57,1	58,2	59,4
Chiffre d'affaires	2 528 429	2 536 014	2 543 622	2 551 253	2 558 907	2 566 583	2 574 283	2 582 006	2 589 752	2 597 521
Revenus ventes d'électricité marché	2 165 889	2 209 206	2 253 390	2 298 458	2 344 427	2 391 316	2 439 142	2 487 925	2 537 684	2 588 437
Revenus ou pertes complément rémunération	362 540	326 808	290 232	252 795	214 479	175 267	135 141	94 081	52 068	9 084
Charges d'exploitation	-466 530	-471 626	-557 362	-564 216	-571 177	-617 994	-625 971	-634 075	-642 311	-650 680
dont provision pour démantèlement (6)	-64 866	-64 866	-64 866	-64 866	-64 866	-64 866	-64 866	-64 866	-64 866	-64 866
Impôts et taxes hors impôts sur les sociétés (4)	-235 688	-225 925	-228 184	-230 466	-232 771	-235 098	-237 449	-239 824	-242 222	-244 644
Excédent brut d'exploitation	1 826 211	1 838 463	1 758 077	1 756 571	1 754 959	1 713 491	1 710 863	1 708 107	1 705 219	1 702 197
Dotations aux amortissements	-1 262 578	-1 262 578	-1 262 578	-1 262 578	-1 262 578	-1 262 578	-1 262 578	-1 262 578	-1 262 578	-1 262 578
Résultat d'exploitation	563 633	575 885	495 498	493 993	492 381	450 913	448 285	445 529	442 641	439 619
Résultats financiers (intérêts des prêts)	-568 160	-547 016	-525 237	-502 805	-479 700	-455 901	-431 389	-406 141	-380 136	-353 351
Résultat courant avant impôts sur les sociétés	-4 527	28 869	-29 738	-8 811	12 681	-4 988	16 896	39 388	62 505	86 268
Impôts sur les sociétés (IS) (7)	0	7 217	0	0	3 170	0	4 224	9 847	15 626	21 567
Résultat net après impôts sur les sociétés	-4 527	21 652	-29 738	-8 811	9 511	-4 988	12 672	29 541	46 879	64 701
Capacité d'autofinancement	1 258 051	1 284 230	1 232 840	1 253 767	1 272 089	1 257 590	1 275 250	1 292 119	1 309 457	1 327 279
Flux de trésorerie disponible (8)	553 235	558 269	485 100	483 595	478 812	440 515	433 663	425 284	416 617	407 654

Suite (11 à 20 ans)

Année	2 034	2 035	2 036	2 037	2 038	2 039	2 040	2 041	2 042	2 043
Exercices	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Tarif de référence de l'énergie (€/MWh)	59,8	59,9	60,1	60,3	60,5	60,7	60,8	61,0	61,2	61,4
Prix de marché moyen (€/MWh)	60,6	61,8	63,0	64,3	65,6	66,9	68,2	69,6	71,0	72,4
Chiffre d'affaires	2 605 314	2 613 130	2 620 969	2 628 832	2 636 719	2 644 629	2 652 563	2 660 520	2 779 058	3 155 291
Revenus ventes d'électricité marché	2 640 206	2 693 010	2 746 870	2 801 808	2 857 844	2 915 001	2 973 301	3 032 767	3 093 422	3 155 291
Revenus ou pertes complément rémunération	-34 892	-79 880	-125 901	-172 976	-221 125	-270 372	-320 738	-372 246	-314 364	0
Charges d'exploitation	-623 574	-632 802	-642 182	-651 716	-661 408	-671 261	-681 277	-691 459	-701 810	-712 334
dont provision pour démantèlement (6)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôts et taxes hors impôts sur les sociétés (4)	-247 091	-249 562	-252 057	-254 578	-257 123	-259 695	-262 292	-264 915	-267 564	-270 239
Excédent brut d'exploitation	1 734 649	1 730 766	1 726 730	1 722 538	1 718 187	1 713 673	1 708 994	1 704 147	1 809 684	2 172 717
Dotations aux amortissements	-1 262 578	-1 262 578	-1 262 578	-1 262 578	-1 262 578	-1 262 578	-1 262 578	-1 262 578	-1 262 578	-1 262 578
Résultat d'exploitation	472 071	468 188	464 152	459 960	455 609	451 095	446 416	441 569	547 106	910 139
Résultats financiers (intérêts des prêts)	-325 762	-297 346	-268 077	-237 930	-206 879	-174 896	-141 953	-108 023	-73 074	-37 077
Résultat courant avant impôts sur les sociétés	146 308	170 842	196 075	222 030	248 730	276 199	304 463	333 546	474 032	873 062
Impôts sur les sociétés (IS) (7)	36 577	42 711	49 019	55 508	62 182	69 050	76 116	83 387	118 508	218 266
Résultat net après impôts sur les sociétés	109 731	128 132	147 056	166 523	186 547	207 149	228 347	250 160	355 524	654 797
Capacité d'autofinancement	1 372 309	1 390 710	1 409 635	1 429 101	1 449 126	1 469 727	1 490 925	1 512 738	1 618 102	1 917 375
Flux de trésorerie disponible (8)	425 096	415 080	404 735	394 054	383 028	371 647	359 902	347 784	418 200	681 476

Greffes du Tribunal de Commerce de Poitiers
4 BD DE LATTRE DE TASSIGNY
CS 30871
86036 POITIERS CEDEX

Code de vérification : BldnAjvPf
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>



N° de gestion 2019B00744

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 15 mars 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	877 743 294 R.C.S. Poitiers
<i>Date d'immatriculation</i>	04/10/2019
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	PARC EOLIEN DE LOUIN
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	100 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	3 avenue Gustave Eiffel - Téléport 1 Business Center 4ème Etage 86360 Chasseneuil-du-Poitou
<i>Activités principales</i>	Toutes opérations relatives au développement des énergies renouvelables (implantation et exploitation de génératrices électriques mues par l'énergie éolienne ou toute autre forme d'énergie renouvelable), vente de capacités de production, de construction, d'exploitation et la vente d'énergie. Études, conseil et assistance au montage de projets en matière des énergies renouvelables.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 04/10/2118
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2020

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Dénomination</i>	EOLISE
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	3 avenue Gustave Eiffel - Immeuble Business Center 4ème Etage 86360 Chasseneuil-du-Poitou
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	819 810 862 Poitiers

Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	PEZZETTA Julien Pierre Natalino
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 23/12/1980 à Beauvais (60)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	Rue Abbé Masurelle 1/a 7522 Lamain (BELGIQUE)

Directeur délégué

<i>Nom, prénoms</i>	WAMBRE Baptiste Vincent François
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 28/05/1985 à Roubaix
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	15 route de la Bardonnière 86170 Avanton

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	3 avenue Gustave Eiffel - Téléport 1 Business Center 4ème Etage 86360 Chasseneuil-du-Poitou
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Opérations relatives au développement des énergies renouvelables, implantation et exploitation d'éoliennes, vente d'énergie.
<i>Date de commencement d'activité</i>	19/09/2019
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création

Adresse de l'établissement

3 avenue Gustave Eiffel - Téléport 1 Business Center 4ème Etage 86360 Chasseneuil-du-Poitou

Activité(s) exercée(s)

Opérations relatives au développement des énergies renouvelables, implantation et exploitation d'éoliennes, vente d'énergie.

Date de commencement d'activité

19/09/2019

Origine du fonds ou de l'activité

Création

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



Préfecture des Deux-Sèvres
4 rue du Guesclin, BP 70000 79099
79 000 Niort

Chasseneuil-du-Poitou, le 26/04/2021

Objet : Lettre d'engagement de la société Eolise envers la société Parc éolien de Louin
Référence : Projet éolien de Louin

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Monsieur Pezzetta Julien, agissant en qualité de Président de la société Éolise, société par actions simplifiées au capital de 300 000 € immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Poitiers sous le numéro Siret 819 810 862 00022, dont le siège social est situé :

Business center 4^e étage
3 avenue Gustave Eiffel - Teleport 1
86 360 Chasseneuil-du-Poitou

- J'engage fermement et définitivement la société Eolise à ce qu'elle mette à disposition de la société Parc éolien de Louin l'ensemble des capacités techniques dont elle dispose afin qu'elle puisse honorer les engagements pris dans le cadre de la présente autorisation ;
- La société Parc éolien de Louin est une Société Anonyme Simplifiée (SAS) basé au 4^e étage, 3 avenue Gustave Eiffel 86 360 Chasseneuil-du-Poitou, représentée par Baptiste Wambre, Directeur Général Délégué. Eolise en tant que personne morale est présidente de la SAS Parc éolien de Louin.
- Les deux sociétés sont également liées par une convention de prestation dont l'objet est le bon déroulement de l'ensemble des demandes d'autorisation inhérentes au développement du projet éolien de Louin.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Julien Pezzetta
Président de Eolise

Eolise SAS au capital de 300 000 € - Business center - 3 av. Gustave Eiffel - 86360 Chasseneuil-du-Poitou
Tel : 05 49 38 88 25 - Siret 819 810 862 00022 au RCS de Poitiers – N° TVA FR 23 819 810 862 - APE 7112 B

Parc éolien de Louin
Business Center – 4^e étage
3 avenue Gustave Eiffel – Téléport 1
86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Préfecture des Deux-Sèvres
4 rue du Guesclin, BP 70000 79099
79 000 Niort

Chasseneuil-du-Poitou, le 26/04/2021

Objet : Lettre d'engagement de mise à disposition des fonds bancaires
Référence : Projet éolien de Louin

Monsieur le Préfet,

Nous soussignons :

- La société BETA 4, société privée à responsabilité limitée au capital de 18 600 euros dont le siège social est situé au 60 rue Scailquin 1210 Saint-Josse-ten-Noode en Belgique, sous le numéro 0699680202 représentée par Brebion Antoine ;
- La société Vento, société privée à responsabilité limitée au capital de 18 600 euros dont le siège social est situé au 60 rue Scailquin 1210 Saint-Josse-ten-Noode en Belgique sous le numéro 0699601315 représentée par Pezzetta Julien ;
- Baptiste Wambre, en nom propre résidant au 15 route de la Bardonnière 86 170 Avanton ;

Être actionnaires uniques de la société Parc éolien de Louin, immatriculée au RCS de Poitiers sous le numéro 877 743 294 000 10, dont le siège social est sis 3 avenue Gustave Eiffel, Téléport 1- Business Center, 4^e étage 86 360 Chasseneuil-du-Poitou. A ce titre,

- nous engageons fermement et définitivement à mettre à disposition l'ensemble des capacités financières à la société Parc éolien de Louin, lorsque celle-ci sera purgée de tous recours sur l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à la construction et à l'exploitation du parc éolien de Louin et afin d'honorer les engagements pris dans le cadre de la présente autorisation ;
- nous attestons des capacités financières pour la mise en œuvre du projet éolien portée par la société Parc éolien de Louin par un apport en fond propre pour 25% du coût total du projet et au bénéfice d'un contrat d'achat de l'électricité permettant de répondre au business plan de la demande l'autorisation ;
- et dans l'hypothèse où le financement bancaire venait à échouer, nous nous engageons à verser sans condition la somme nécessaire au profit de la société Parc éolien de Louin.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Beta 4 – Antoine Brebion	Vento - Julien Pezzetta	Baptiste Wambre

Parc éolien de Louin au capital de 100 000 €- Business center 4^e - 3 av. G. Eiffel 86360 Chasseneuil-du-Poitou

Siret 877 743 294 000 10 au RCS de Poitiers – N° TVA FR FR 91 877 743 294 - APE 3511 Z

ANNEXE 2 – SYNTHÈSE DES ENGAGEMENTS DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

(Développement de parcs éoliens)

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

Société Eolise SAS au capital de 300 000 euros dont le siège social est situé au Business Center 4e étage - 3 avenue Gustave Eiffel – Téléport 1, 86 360 Chasseneuil-du-Poitou immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro 819 810 862 000 22 et représentée par son Président Monsieur **PEZZETTA Julien**, dûment habilité ;

Ci-après désignée le « **Prestataire** », d'une part ;**ET**

Société Parc Eolien de Louin SAS au capital de 100 000 euros dont le siège social est situé au Business Center 4e étage - 3 avenue Gustave Eiffel – Téléport 1, 86 360 Chasseneuil du Poitou immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro 877 743 294 000 10 et représentée par son directeur général délégué Monsieur **WAMBRE Baptiste**, dûment habilité ;

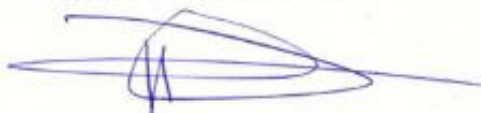
Ci-après désignée le « **Client** », d'autre part ;**Dans la présente convention, il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

La présente CONVENTION a pour objet de définir les prestations qui sont confiées par le CLIENT au PRESTATAIRE au titre de la phase de développement et de pré-construction du **Parc Éolien de Louin**. Les prestations envisagées consistent notamment au dépôt, le suivi et la négociation des demandes en vue de l'obtention de l'ensemble des autorisations, autorisation environnementale, certificats, documents techniques et contrats requis pour la construction et de l'exploitation ultérieures par le CLIENT du **Parc Éolien de Louin**. Le PRESTATAIRE et le CLIENT fixent également dans cette CONVENTION les conditions et les modalités tarifaires de prestations. Chaque partie s'engage à respecter l'ensemble des modalités de prestation défini dans la CONVENTION.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 25 Novembre 2019

EOLISE SAS

Julien PEZZETTA Président

**PARC EOLIEN DE LOUIN SAS**Baptiste WAMBRE Directeur Général
Délégué

fw 3°